ARRÊTÉ

portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MESNIL-EN-THELLE

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.112-16 et R.112-15, Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de MESNIL-EN-THELLE, approuvé le 12 juin 2012, Vu l'arrêté inter-préfectoral du 5 juillet 2018 approuvant le plan d'exposition au bruit révisé de l'aérodrome de Persan-Beaumont,

ARRÊTE

Article 1:

Le plan Local d'Urbanisme de Mesnil en Thelle est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme un dossier nommé « Annexe – Plan d'Exposition au Bruit » comprenant l'arrêté inter-préfectoral du 5 juillet 2018 accompagné d'un plan.

Article 2:

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public :

- à la mairie de Mesnil en Thelle. aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie,
- dans les locaux de la préfecture de l'Oise

Article 3:

Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

Article 4:

Le présent arrêté sera adressé :

- au Préfet 1, place de la Préfecture à Beauvais
- au directeur départemental des Territoires 40, rue Racine à Beauvais.



Fait en mairie de Mesnil en Thelle le 19 septembre 2019

Le Maire, Alain DUCLERCO,

